



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
EXPERT DE JUSTICE**

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que :

**GRESPINET THOMAS
BP 70020
14801 DEAUVILLE**

MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE CAEN

Bénéficie du contrat d'assurance MMA N° 113 520 312 souscrit par le CNCEJ garantissant les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant lui incomber au titre des dommages causés aux tiers et du fait de ses activités :

Expertises juridictionnelles : 3 500 000 € par sinistre
Extra-juridictionnelles : 3 500 000 € par sinistre

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère et n'est valable que sous réserve du règlement des cotisations émises ou à émettre.

Pour l'Assureur, par délégation

Fait à Paris, le 03/01/2024

